



- Communiqué de presse -

16/02/26

L'OPQIBI lance deux nouvelles qualifications dédiées à la rénovation des bâtiments en site occupé

L'OPQIBI, qui célèbre les 50 ans de ses qualifications en 2026, annonce la création de deux nouvelles qualifications dédiées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et à la maîtrise d'œuvre (MOE) pour les projets de rénovation des bâtiments en site occupé.

Un engagement pour la qualité et l'expertise dans la rénovation

Dans un contexte où la rénovation des bâtiments existants devient un enjeux majeur pour répondre aux défis énergétiques, réglementaires et de confort, l'OPQIBI renforce son offre avec deux qualifications spécifiques :

- **19.30 : « AMO en rénovation de bâtiment en site occupé »**
- **19.31 : « Maîtrise d'œuvre en rénovation de bâtiment en site occupé »**

Ces qualifications visent à garantir la compétence des professionnels de l'ingénierie intervenant sur des projets complexes, nécessitant une expertise particulière pour concilier travaux et maintien de l'occupation des lieux.

Des qualifications adaptées aux enjeux actuels

Les deux qualifications ont été élaborées par un groupe de travail composé d'acteurs de l'ingénierie (CINOV, Syntec-Ingénierie) et de représentants de collectivités locales. Elles répondent à des besoins croissants en matière de :

- **Performance énergétique** : Amélioration de l'efficacité des bâtiments existants.
- **Confort et sécurité** : Adaptation des espaces aux nouvelles normes et usages.
- **Gestion des contraintes opérationnelles** : Phasage des travaux en site occupé, coordination des intervenants, et prise en compte des spécificités techniques et réglementaires.

Des critères exigeants pour une expertise reconnue

Pour obtenir ces qualifications, les candidats devront notamment démontrer :

- Une **expérience avérée** de leurs collaborateurs : 3 ans d'expérience en rénovation en site occupé pour les chefs de projet.

- Une **méthodologie robuste** : Présentation de références détaillées illustrant la capacité à gérer des projets complexes, incluant la prise en compte des contraintes liées à l'occupation des lieux.
- Une **approche collaborative** : Justification des compétences internes ou externes mobilisées pour répondre aux spécificités de chaque projet.

Un pas de plus vers la transition énergétique et la qualité des bâtiments

Ces 2 qualifications s'inscrivent dans la volonté de l'OPQIBI d'accompagner les acteurs de la construction et de la rénovation vers une meilleure qualité des projets, tout en répondant aux enjeux de la transition écologique et du confort des usagers.

Elles viennent compléter celles existantes en matière d'audit/diagnostic :

- 1904 : Diagnostic en réutilisation-réhabilitation des ouvrages de bâtiment tout corps d'état
- 1905 : Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)
- 1911 : Audit énergétique "maisons individuelles"

A propos de l'OPQIBI

L'OPQIBI est l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie. Créé en 1969, il s'agit d'un organisme « tierce partie » indépendant composé de 22 membres représentant les donneurs d'ordre (AITF, ATTF, FFB, Fntp, ENGIE, SCOP BTP, IHF, SNCF Réseau, UNARC, USH, Ville de Paris), les prestataires d'ingénierie (CINOV, SYNTEC-INGENIERIE) et les institutionnels (AFITE, AICVF, AQC, ASTEE, ATEE, Planète-CSCA, SNIPF, UNSFA). Association loi 1901, il dispose de protocoles avec les Ministères en charge de la construction, de l'environnement et de l'Industrie.

L'OPQIBI délivre des **certificats de qualification** aux prestataires exerçant l'ingénierie, à titre principal ou accessoire, dans les domaines de la construction (bâtiment et infrastructure), de l'environnement et de la performance énergétique.

Une qualification OPQIBI atteste de la compétence d'une structure (personne morale) pour réaliser une prestation déterminée. Elle a pour objectif de sécuriser les clients dans leurs choix de prestataires capables de mener à bien leurs projets.

Une qualification est attribuée sur la base des critères suivants :

- Critères légaux, administratifs, juridiques et financiers
- Critères techniques liés aux moyens d'une structure (moyens humains, matériels et méthodologiques)
- Critères techniques liés aux références d'une structure (attestations clients, contrats et justificatifs techniques)

L'OPQIBI compte actuellement **3 417 structures d'ingénierie qualifiées** de toutes tailles, dont plus de 1800 bénéficie de la reconnaissance « RGE Etudes » de l'ADEME.

Pour en savoir plus : www.opqibi.com

